

ARRETE N° 2023/478

Portant interdiction d'accès à une partie du chemin côté Est de la Calanque du Cap Rousset

Le Maire de Carry-le-Rouet,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 113-2, L.141-2, R 116-2 et R.141-14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et L2212-2 ainsi que les articles L.2213.1 et suivants,

Vu l'Article 511-1 du CSI,

Considérant : qu'il est nécessaire, pour assurer la sécurité des personnes empruntant le chemin situé côté Est de la calanque du CAP ROUSSET, d'interdire, sur une partie de ce dernier tout passage.

ARRETE

ARTICLE 1 : Au vu de l'apparition d'un trou sur le chemin côté Est de la Calanque du cap Rousset, situé entre le poste de secours des MNS et l'escalier donnant sur l'Allée de Barqueroute, ce dernier est interdit d'accès du lundi 6 novembre 2023 et ce jusqu'à sa réparation afin d'assurer la sécurité des personnes.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune de CARRY-LE-ROUET

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'état dans le département et de sa publication.

Cette saisine peut être faite :

- par voie écrite à l'adresse suivante :
Tribunal Administratif de Marseille
22/24 rue Breteuil
13281 MARSEILLE CEDEX 6
- Par voies dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecourscitoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Carry-le-Rouet, le 6 novembre 2023.



Le Maire
René-Francis CARPENTIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'RF', is written over the printed name of the Mayor.